

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 Novembre 2020

Le six Novembre deux mil vingt à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Lauriers sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU, MM. Jean-Marc PATRON, Bernard CORMERAIS, Jean-Yves RUCHAUD, Mme Véronique DRAPEAU, M. Jean-Louis TEMPLIER, Mme Valérie GAUTIER, M. Fabrice FIGUREAU, Mmes Céline FONTENEAU, Delphine THABARD, M. Damien GUITTENY, Mme Marie-Aude LE GORGEU CHAUSSEPIED, M. Anthony DAVIAUD, Mme Sara MASSONS.

Etaient excusés : Mme Carla PERRAUD, Mme Julie BAZUREAU donne pouvoir à Mme Valérie GAUTIER, M. Jean-Yves GOBIN donne pouvoir à M. Jean- Marie BRUNETEAU.

Etait absent : M. François OLLIER

Date de la convocation : 2 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

Mme Catherine PROU est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 2 Octobre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Projet construction d'un accueil périscolaire : attribution du marché de maîtrise d'œuvre : (D2020-11-06-01)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de construction d'un accueil périscolaire, une consultation a été effectuée auprès de plusieurs architectes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération dont les travaux sont estimés à 658 000 € HT.

Après avoir pris connaissance des propositions parvenues,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération à M. Antoine GIRAUDINEAU, 14 rue de l'Hôtel de Ville - 44310 ST PHILBERT DE GD LIEU moyennant un coût total de 78 335,00 € (options OPC et EXE complète comprises).

AUTORISE M. le Maire à signer le marché correspondant.

2) Projet rénovation et extension de la Mairie : attribution du marché de maîtrise d'œuvre : (D2020-11-06-02)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la Mairie, une consultation a été effectuée auprès de plusieurs architectes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération dont les travaux sont estimés à 336 000 € HT.

Après avoir pris connaissance des propositions parvenues,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération à la Société ABSIAL PYM – 14 rue de l'Hôtel de Ville 44310 ST PHILBERT DE GD LIEU moyennant un coût total de 44 010 € HT (option OPC comprise).

AUTORISE M. le Maire à signer le marché correspondant.

3) Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme : (D2020-11-06-03)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au recours gracieux de la Préfecture transmis par courrier en RAR en date du 4 aout 2020 sur le PLU approuvé de La Marne le 6 Mars 2020, la commune se doit de corriger son document de PLU afin d'intégrer les corrections demandées par la Préfecture.

Les modifications du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Marne (soulevées par la Préfecture) portent sur les points suivants :

- Correction de l'erreur matérielle de zonage pour remettre l'étiquette de nom de zone à la zone Nsi en limite communale Ouest
- La création d'une zone Ubi pour correspondre à la zone inondable de l'AZI en Ub, dans le règlement et le zonage
- La correction de la position de la limite entre la zone 2AU et Ufa au niveau des parcelles ZB 92, 93 et 94
- La correction du règlement de la zone Ufa pour demander que la surface commerciale autorisée soit inférieure à la surface de production

M. le Maire indique qu'à l'occasion de cette modification, il convient également de procéder à une modification de zonage au niveau de la zone UFc : en effet une erreur matérielle classe 2 à 3 maisons d'habitation en zone économique, alors même que cette destination est interdite dans le règlement. La modification corrigera également cette erreur matérielle.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-33

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-1 à L.153-30, L.153-36 à L.153-44, R.151-1, 2°, R.104-28 à R.104-33, R.151-1 à R.151-53 et R.152-1 à R.153-21 et ses articles L.103-2 à L.103-6 et L.104-1 à L.104-3.

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Mars 2020 ;

Vu le recours gracieux de la Préfecture transmis par courrier en RAR en date du 4 aout 2020,

Considérant les modifications à apporter ;

Considérant que ces modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD du PLU et que ces mêmes modifications entrent dans le champ de la procédure de modification soumises à enquête publique ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la modification du PLU pour permettre la réalisation des corrections suscitées.

La présente délibération correspondante sera notifiée au Préfet et affichée pendant un délai d'un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

4) Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2019 établi par Atlantic'Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il précise que le Conseil n'a plus à délibérer sur ce rapport, cette obligation incombe à la Communauté de Communes.

5) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

M. BRUNETEAU informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués :

- **Exercice du Droit de Prémption Urbain :**
 - Renonciation sur le bien référencé section AC n° 267 d'une superficie totale de 282 m² situé 2 résidence du Tenu,
 - Renonciation sur le bien référencé section AA n° 7 d'une superficie totale de 2 032 m² situé 17 rue de l'Atlantique,
 - Renonciation sur les biens référencés section AC 188 – 189 et 190 d'une superficie totale de 533 m² situés à L'herbretière

- **Concessions cimetière**
 - Achat concession cavurne n° 299 le 19 Octobre 2020 par M. SIMONEAU Joseph
 - Achat concession cavurne n° 300 le 27 Octobre 2020 par M. RENAUD Michel
 - Renouvellement concession cimetière n° 47 le 13 Octobre 2020 par Mme LOQUET Marie

- **Marchés inférieurs à 15 000 €**
 - Assistance réunion en Préfecture sur PLU approuvé auprès de l'Agence CITTE CLAES – SAINT HERBLAIN pour un montant de 250 € HT
 - Mission assistance pour modification n° 1 du PLU auprès de l'Agence CITTE CLAES – SAINT HERBLAIN pour un montant de 1 500 € HT
 - Remplacement des 2 panneaux de basket sur terrain extérieur auprès de la SARL ACL SPORT NATURE – BEIGNON pour un montant de 1 544,72 € HT
 - Muret de soubassement derrière la salle des sports auprès de la SARL VIADE – LA MARNE pour un montant de 10 000 € HT
 - Modification du réseau d'eau pluviale rue de la Mairie auprès de l'EURL VB TRAVAUX PUBLICS – LA MARNE pour un montant de 3 086,40 € HT

6) Questions diverses

- **Recensement population**

2 agents recenseurs seront recrutés pour effectuer cette opération.

- **Bulletin municipal**

Quelques articles sont arrivés.

- **Contexte sanitaire**

Le télétravail a été mis en place au niveau de la Mairie depuis le 3 Novembre (Lundi : Chantal – Mardi : Martine – Mercredi et Jeudi : Séverine)

- **Salle de l'Ormeau**

Les installations électriques ont été contrôlées par l'APAVE : tout est conforme
Le carrelage est soufflé dans la cuisine (à l'entrée des fournisseurs).

- **Salle des Sports :**

Philmétal est venu terminer les travaux

- **Extensions local rue des Fosses :**
Une réunion sera programmée avec les entreprises retenues pour un démarrage des travaux début 2021.
- **Sacristie :**
Les travaux envisagés (eau, toilette, carrelage) ont été présentés à l'association Diocésaine.
- **Logements seniors :**
Les travaux de construction ont pris du retard. L'Entreprise CROCHET devrait commencer les travaux de viabilisation le 9 Novembre.
- **Lotissement la Coulée Verte II**
Les travaux de finition de la tranche 2 avancent normalement.
- **Trottoirs rue des Filées**
Commencement des travaux : lundi 9 Novembre.
- **Parc des Chênes**
Un trou s'est formé derrière le lotissement rue des Chênes. La Communauté de Communes doit intervenir.
- **Informatique**
Renouvellement des PC de la Mairie avec Windows 10
(voir s'il est possible de récupérer des vieux PC pour la future commission des jeunes)
- **Commission Communication**
Plusieurs projets ont été retenus pour les prochaines années : un jardin communautaire, l'aménagement du Parc des Chênes (tables et bancs), un parcours santé au site du Grand Moulin, la réhabilitation du terrain de tennis, un conseil des enfants, une ludothèque itinérante, la mise en place d'une journée sportive...
- **Commission Intercommunale Finances/Ressources Humaines**
Un bilan de l'année 2019 a été dressé. (année intermédiaire avec le départ de la Commune de Villeneuve en Retz). Il faudrait baisser les dépenses (notamment le coût de fonctionnement des déchetteries).
La réfection de la déchetterie de Legé devra être faite.
- **Compteurs Linky**
Pas de retour sur les installations faites.
- **Commission Intercommunale PCAET**
Présentation de la charte forestière, projets avec le SYDELA, déplacements doux, installations d'énergie renouvelable, réduction des déchets, rénovation des bâtiments publics, PLUi, présentation du service de cartographie de la Communauté de Communes...
- **Comité des Fêtes**
Le repas « vente à emporter » prévu le 21 Novembre est annulé.
- **Parc des Chênes :**
Un chêne va être abattu (à côté des jeux) car il est dangereux.
- **Accueil des nouveaux arrivants :**
Réflexion à mener : leur accueil pourrait se faire au moment des vœux.
- **Horloge Eglise :**
Elle n'est pas à l'heure (à voir en commission bâtiment)
- **Radar pédagogique**
M. Anthony DAVIAUD est chargé de relever les données enregistrées. Le radar sera changé de place tous les mois.

➤ **VIVAL**

Ce commerce sera normalement repris le 1^{er} Février 2021. Le compromis est signé.

➤ **Antennes FREE et SFR**

2 antennes vont s'implanter : BOUYGUES SFR sur un terrain privé à la Chollerie

FREE sur un terrain communal au Grand Moulin

FREE propose un loyer de 4 800 € par an.

➤ **Projet de méthanisation**

Une réunion a eu lieu avec certains conseillers le 14 Octobre pour une présentation du projet porté par des agriculteurs pour éliminer les effluents des élevages. Le projet est fait en concertation avec une société danoise. 230 agriculteurs s'engagent dans ce projet.

➤ **Visite de M. AUBRY**

Un rdv avec M. AUBRY, Directeur de la Cohésion des Territoires à la Préfecture a eu lieu le 28 Octobre dernier. Les réalisations et projets communaux lui ont été présentés.

La séance est levée à 22 heures.